formation et jeunesse

codeBARRE

N° 17 DFJ – DGEO DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Avril 2003

Etat de Vaud

vaud2003.ch

Bicentenaire du canton de Vaud et citoyenneté

On a l'habitude d'en appeler à la citoyenneté à l'école lorsque cette dernière est confrontée à des problèmes de discipline, lorsqu'il faut remettre de l'ordre dans la vie de la classe ou de l'établissement. Conseil de classe, conseil de délégués, chartes sont les premiers outils généralement utilisés par les équipes d'enseignants pour tenter d'instaurer ou de réinstaurer une démarche pacifiste dans l'école.

« L'école publique est une institution au service de la personne et de la société. Elle fonde son organisation et son action sur les principes et les valeurs des sociétés démocratiques, sur l'affirmation de l'égalité des personnes, de l'égalité de leur accès à l'école, de la lutte contre toutes les formes de discrimination. Elle a pour mission de former des personnes et des citoyens libres et responsables, autonomes et solidaires, doués d'esprit critique et respectueux des autres. La transmission des valeurs fondatrices de la vie commune dans une société démocratique et l'acquisition d'une force de base constituent le socle de l'école publique obligatoire. »[1] Cette déclaration rejoint les finalités de l'école vaudoise[2] et montre à quel point l'école doit concilier les missions d'instruction et de socialisation, autrement dit de transmission des savoirs et d'éducation. Lorsque nous évoquons la citoyenneté, nous pensons nous trouver principalement dans le champ éducatif, à travailler et développer des façons d'être et d'agir. Ces finalités comportementales ont un but de pacification, elles cherchent à transmettre des valeurs qui aident au mieux vivre ensemble sur un principe d'égalité.

Eduquer à la citoyenneté ou aux citoyennetés ne se limite pas à développer une réflexion et un outil de socialisation ; ce n'est pas non plus la simple transmission des savoirs liés à l'organisation de nos institutions. Une éducation à la citoyenneté est une éducation à l'universel, cette approche englobe le sujet lui-même comme personne, l'autre ou plus généralement les personnes avec lesquelles il évolue, l'humanité et finalement la terre entière. C'est une éducation à la responsabilité où chacun prend conscience qu'il est un individu faisant partie d'une société appartenant à une communauté planétaire. Cette démarche conduit à travailler sur trois axes :

- Le rapport à soi, qui a pour but de développer l'identité personnelle, la connaissance de soi, la prise de conscience de ses besoins élémentaires, mais également la prise de conscience de ses choix de vie et de comportement. C'est dans cet axe que sera abordé le travail de prévention face à la sécurité, à la sexualité, à la toxicomanie, à la violence et aux conflits.
- Le rapport aux autres ou le développement de l'identité sociale et citoyenne. C'est la découverte de sa propre culture et de celle des autres, la prise de conscience et l'exercice de ses droits et ses devoirs,

S O M M A I R E

Bicentenaire du canton de Vaud et citoyenneté 1
Journée scolaire « Nouvelle Constitution » – 11 avril 2003 2
Citoyenneté à Ollon – Mercredi 30 avril 2003 3
Cédérom « Jeu de lois » 3

la découverte des fondements que se donnent les communautés, l'engagement dans des actions de la vie scolaire et communautaire. Dans cet axe, on y développera aussi les apprentissages de la gestion des conflits, l'analyse et l'usage de la critique, l'apprentissage de la médiation.

– Le rapport au monde. C'est la prise de conscience des interdépendances à l'échelle planétaire, la prise en compte de la complexité liée à la gestion des ressources. On encouragera les élèves à développer une attitude responsable face à la consommation, à l'environnement.

Ces trois axes de travail ne s'élaborent pas forcément simultanément, il n'y a pas d'ordre hiérarchique pour les aborder et ils ne se trouvent pas dans des logiques de disciplines. Ces trois rapports (à soi, aux autres et au monde) désignent des accents à mettre dans un plan d'études au cours de chaque cycle. L'éducation aux citoyennetés, comme les disciplines scolaires, exige des mises en œuvre à plusieurs niveaux. Certains aspects de ces approches peuvent s'élaborer dans les disciplines, d'autres de façon pluridisciplinaire l'élève devant acquérir des informations, des connaissances nécessaires à la compréhension d'un fait ou d'un problème posé. D'autres éléments font partie d'un domaine plus général de l'éducation, l'enfant ou l'adolescent devant acquérir des réflexes, des comportements nécessaires au respect de chacun et de son environnement. Cet enseignement peut se travailler en projet individuel, en petits groupes ou en collectif prenant la forme d'un projet d'établissement.

Entrer dans un enseignement à label citoyen nécessite de s'interroger sur les méthodes d'apprentissages utilisées. La communauté scolaire est-elle prête à s'engager à modifier le rapport enseignant-enseigné? Est-elle favorable à développer une fonction critique dans son enseignement? C'est à cette articulation que la tâche semble la plus délicate, car pour y parvenir, il est nécessaire d'instaurer des espaces d'analyse, de débats, de résistance, de contestation parfois où la démocratie s'apprend et s'exerce, car la citoyenneté se situe du côté des droits et des devoirs. ***« L'éducation à la citoyenneté est l'éducation au(x) droits et au(x) obligation(s) et éducation aux pouvoir(s). […] Cela signifie qu'il est essentiel d'orienter les uns et les autres en fonction de ce qu'ils permettent à l'élève de construire sur ces deux axes du droit et du pouvoir, en termes de compréhension, d'attitudes, de compétences sociales. […] En appeler à la citoyenneté comportera des exigences du côté des modes de fonctionnement des établissements, de l'organisation et de la gestion de l'expérience scolaire des élèves. »***[3]

On peut le constater, l'éducation aux citoyennetés est l'affaire de tous, à tous les moments de la scolarité. Elle engage pédagogues, acteurs de l'école et politiciens. Elle nécessite encore une réflexion et une formation au niveau didactique et pédagogique. L'éducation aux citoyenneté est un défi à relever pour notre école plurielle et multiculturelle.

1 L. Allal, F. Audigier, M. Develay, M.-F. Legendre, B. Schneuwly, « Réflexions pour le plan d'études cadre de l'école obligatoire en Suisse romande », PECARO, février 2003.
2 « Finalités de l'école vaudoise », Plan d'études vaudois (PEV), 2000.
3 F. Audigier, « Pourquoi en appeler à la citoyenneté ? », in « Educateur », 13/2002, pp. 7 et 8.

DIRECTION PÉDAGOGIQUE
ANNE-MARIE HENCHOZ
collaboratrice pédagogique

I M P R E S S U M

Editeur
Direction générale de l'enseignement obligatoire
Etat de Vaud

Rédacteur responsable
JEAN-GABRIEL LINDER, responsable communication

Conception graphique et mise en pages
MACGRAPH, YVES GABIOUD, Puidoux

Impression
CADEV Le Mont-sur-Lausanne – **Tirage :** 9000 ex.

Adresse
code BARRE - rue de la Barre, 8 - 1014 Lausanne
tél. 021 316 3152, fax 021 316 3144
E-mail : jean-gabriel.linder@dfj.vd.ch

Journée scolaire « Nouvelle Constitution » – 11 avril 2003

Plusieurs manifestations liées à la commémoration du Bicentenaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération impliquent directement les établissements scolaires dans des activités destinées plus particulièrement à relier cet anniversaire à l'entrée en vigueur de la nouvelle *Constitution.*

Les projets, qui voient le jour, se concrétiseront pour beaucoup dans une journée hors cadre, le 11 avril 2003; ce sera l'occasion de développer, dans toute l'école, une réflexion plus large autour du concept de « citoyenneté ». Aussi les élus cantonaux et locaux sont-ils invités à s'engager, ce jour-là, dans un dialogue avec les enseignant-e-s et leurs élèves pour contribuer ainsi à resserrer les liens entre l'école et la société civile et politique.

Bicentenaire – Trois dates à retenir

La commémoration du Bicentenaire permet encore de rendre visible nombre d'actions menées parfois depuis longtemps, dans les établissements scolaires. Il s'agit, par exemple, de démarches engagées autour de l'élaboration de chartes visant à favoriser le « vivre ensemble » ou de projets touchant le domaine de la prévention.

Aux moments suivants seront mises en évidence différentes facettes de la problématique de l'éducation à la citoyenneté:

11 avril 2003

Une « Journée autour de 1803 » est organisée, sous la responsabilité des établissements scolaires, qui ont toute latitude pour mettre en place des activités et des échanges entre les politiciens et les élèves.

30 avril 2003

A Ollon, un après-midi d'échanges et de réflexion est ouvert à toutes les enseignantes et tous les enseignants. Il y aura une conférence de M. Philippe Meirieu, une exposition de projets réalisés dans le canton et une table ronde à laquelle Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, participera.

1er septembre 2003

Un cédérom intitulé *« Jeu de lois »* rendra compte des manifestations du mois d'avril 2003 ainsi que des démarches liées à la citoyenneté, que les établissements auront souhaité montrer. Ce document multimédia sera distribué à chaque direction d'école, aux médias et à toute personne intéressée.

D'autres opérations, impliquant les établissements scolaires d'Ollon, d'Yverdon-les-Bains-de Felice et le Grand Conseil, sont coordonnées avec celles d'avril 2003. Elles visent à faire réaliser par les élèves un livre décrivant les actions qui leur auront permis d'aboutir à la réalisation d'une fête multiculturelle et citoyenne les 13 et 14 juin 2003, à la Marive, à Yverdon-les-Bains.

DIRECTION PÉDAGOGIQUE
JACQUELINE PELLET
responsable d'unité
coordinatrice générale
« Citoyennetés 03 »
et JGL

Citoyenneté à Ollon Mercredi 30 avril 2003

La Direction pédagogique organise un après-midi d'échanges et de réflexion sur le thème de la citoyenneté à l'intention de tou-te-s les enseignant-e-s intéressé-e-s, le mercredi 30 avril 2003 à l'établissement scolaire d'Ollon. Cette manifestation sera l'occasion d'assister à une conférence de M. Philippe Meirieu, et à une table ronde qui verra la participation de Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, et de représentant-e-s du monde scolaire et politique. Durant tout l'après-midi, des projets d'établissements et des activités citoyennes (chartes, conseils des délégués, documentation sur le thème de la citoyenneté) seront présentés. Le programme détaillé sera envoyé aux établissements durant la semaine précédant les vacances de Pâques.

DIRECTION PÉDAGOGIQUE
FRANÇOIS SULLIGER
collaborateur pédagogique

« Jeu de lois », un cédérom « vitrine » de l'éducation citoyenne dans l'école vaudoise en 2003

Durant le printemps 2003, la Direction pédagogique couvrira quelques-uns des événements liés au Bicentenaire, qui auront lieu dans les classes du canton, en y effectuant de courts reportages. Le matériel glané ici ou là (petites séquences vidéo, enregistrements audio, photos, articles, documents pédagogiques) sera ultérieurement rassemblé sur un cédérom.

Après-midi d'échanges et de réflexion sur la citoyenneté

mercredi 30 avril 2003

au collège de Pérosalle de l'Etablissement scolaire d'Ollon

13h00 **Ouverture du Forum / Exposition :**
Stands de présentation de projets ou de documentation

14h00-15h30 **Conférence de M. Philippe MEIRIEU :**
La citoyenneté : un nouveau gadget pour l'école ?
- *Qu' entend-on par citoyenneté ?*
- *Pourquoi et comment des démarches citoyennes ont-elles leur place à l' école ?*
- *En quoi ces démarches se distinguent-elles de l' enseignement du civisme ?*
- *Quel rôle pour la société civile, politique et le monde enseignant dans la reconnaissance de la citoyenneté à l' école ?*
- *Que signifie concrètement, pour l' élève, dès le plus jeune âge,* « apprendre à devenir citoyen ou citoyenne » *?*

16h30 -18h00 **Table ronde :**
- avec des représentants de divers milieux (scolaire, politique, parental) et la participation de Mme Anne-Catherine LYON, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, et de M. Philippe MEIRIEU

Entrée libre – Boissons et petite restauration sur place

Le cédérom sera réalisé en collaboration avec les étudiants de l'Ecole romande des arts et de la communication et le Centre professionnel du Nord vaudois à Sainte-Croix ; ce document multimédia constituera la mémoire des événements et projets pédagogiques du Bicentenaire, afin d'offrir des pistes aux enseignant-e-s désirant aborder différemment l'éducation à la citoyenneté avec leurs élèves.

Parmi les activités scolaires ou projets déjà annoncés, citons par exemple, à Romanel, une salle de classe reconstituée à la mode 1803. Ailleurs, des élèves collaborent à l'élaboration d'une charte d'établissement ou participent à une table ronde avec des responsables politiques.

Vous, qui organisez ou mettez en place des activités citoyennes au sein de votre établissement et qui aimeriez les mettre en valeur pour d'autres, n'hésitez pas à contacter MM. François Sulliger, Dominique Jan et Erwan Burkhart à la Direction pédagogique.

DIRECTION PÉDAGOGIQUE et JGL

Listes des collaboratrices et collaborateurs du projet *« Jeu de lois »*

Adresse générale	Direction générale de l'enseignement obligatoire Projet *« Jeu de lois »* chemin de Maillefer 35 1014 Lausanne Tél. 021 316 3250 Fax 021 316 3255
Coordination générale des projets liés à la citoyenneté	**Jacqueline Pellet** responsable d'unité Tél. 021 316 3266
Responsable du projet 30 avril 2003	**François Sulliger** collaborateur pédagogique Tél. 079 562 4231
Chef de projet cédérom « Jeu de lois »	**Dominique Jan** Collaborateur pédagogique Tél. 021 803 3304
Conseiller technique et rédactionnel	**Erwan Burkhart** Collaborateur pédagogique Tél. 078 740 2550